



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de procurations : 2

Date d'affichage de la convocation : 21.02.2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-et-un février deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Armand RUPP - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE - Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT - Hervé DIEBOLD - Désirée DINCHER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Monsieur Laurent BAYART donne procuration à Monsieur Laurent GUILLO

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du

Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 2 mars 2023

Publié sur le site internet de la commune le 2 mars 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



7. Compte administratif 2022 et affectation du résultat

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 25

Conseillers
absents : 2
dont 2 avec procuration

Conformément aux articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT, sous la présidence de Madame Annick MARTZ-KOERNER, le Conseil Municipal, après examen et analyse financière du Compte Administratif, sur avis de la Commission des Finances réunie le 10 février 2023, Mme le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

- DECIDE d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 comme suit :

	Résultat à la clôture de 2021 (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Réalisations de l'exercice (3)	Résultat de clôture 2022 (1)-(2)+(3)	Restes à réaliser 2023 (4)	Résultat Cumulé (1)-(2)+(3)+(4)
Investissement	1.906.226,94		-2.679.927,56	-773.700,62	-304.466,76 (*)	- 1.078.167,38
Fonctionnement	3.358.025,49	0,00	1.134.197,22	4.492.222,71		
TOTAL	5.264.252,43	0,00	-1.545.730,34	3.718.522,09		

(*) Restes à réaliser 2023 : $R = 0,00 \text{ €} - D = 304.466,76 \text{ €}$

- Le solde des restes à réaliser (*investissement*) à reporter en 2023 s'élevant à : - **304.466,76 €**
- Le Résultat de clôture (*investissement*) au 31/12/22 s'élevant à : - **773.700,62 €**
- Le besoin de financement (*investissement*) s'élèvera au 01/01/23 à : **1.078.167,38 €**

- DECIDE d'affecter un montant de **1.078.167,38 €** en couverture des besoins de financement en section d'investissement pour l'exercice 2023 (*article 1068*).

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 23 voix Pour

Béatrice BULOu ayant quitté la salle au moment du vote

1 Contre : Henri BECKER

2 Abstentions : Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT

Mundolsheim, le 2 mars 2023

Le Maire,



Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,

Mauvieux
Nathalie MAUVIEUX